$A_{69/768}$ - $S_{2015/44}$



Distr. générale 9 février 2015

Original: français

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 97 h) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité
en Afrique centrale

Conseil de sécurité Soixante-dixième année

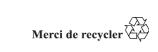
Lettre datée du 19 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant du Président du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (pour la période du 29 juillet au 1^{er} décembre 2014), j'ai l'honneur de vous transmettre cijoint le rapport de la trente-huitième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue à Malabo du 29 juillet au 2 août 2014, ainsi que ses deux pièces jointes :

- L'Appel de Malabo sur le Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain;
- La liste générale des participants à la réunion (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 97 h) de l'ordre du jour de la soixante-neuvième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Anatolio **Ndong Mba**





Annexe à la lettre datée du 19 janvier 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la trente-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

I. Introduction

- 1. La trente-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Malabo du 29 juillet au 2 août 2014.
- 2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.
- 3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) était représenté par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, M. Abdoulaye Bathily.
- 4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).
- 5. Étaient également présents en qualité d'observateur : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA).
- 6. Le début des travaux de la réunion des experts a été marqué par une cérémonie ponctuée par deux discours : celui du représentant du Gouvernement de la Guinée équatoriale et celui du Président du Comité des experts. Dans son allocution, le représentant du Gouvernement, l'Ambassadeur conseiller diplomatique au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, M. Ntugu Abeso Oyana, a remercié les participants et encouragé des débats fructueux lors de la réunion. Dans son discours, le Président de la réunion des experts, M. Alex Tordeta Ratebaye, a fait une évaluation de la mise en œuvre des recommandations émanants de la trente-septième réunion du Comité tenue à N'Djamena en décembre 2013. Il a aussi informé le Comité du travail réalisé pour la préparation de l'ordre du jour de la trente-huitième réunion. Ce document a été notamment rédigé avec la collaboration du secrétariat du Comité lors de la réunion des représentants des États membres à New York. M. Ratebaye a également souligné l'importance du respect des recommandations du Comité pour sa bonne évolution.

- 7. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été marquée par :
 - Le discours du Président du Bureau sortant du Comité, le Tchad, représenté par M^{me} Kassire Isabelle Housna, Secrétaire d'État aux affaires étrangères;
 - Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par le Secrétaire général adjoint, le général Guy Pierre Garcia;
 - Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, M. Abdoulaye Bathily;
 - L'allocution de la représentante du Gouvernement de la Guinée équatoriale, M^{me} Maria Angeles Miaga Bibang, Secrétaire d'État chargée des affaires financières, de l'inspection et du patrimoine au Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau du Comité

- 8. Le Comité a adopté 1'ordre du jour suivant :
 - 1. Adoption de l'ordre du jour.
 - 2. Élection du Bureau du Comité.
 - 3. Rapport du Bureau sortant.
 - 4. État de mise en œuvre des recommandations de la trente-septième réunion ministérielle.
 - 5. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale.
 - 6. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé.
 - 7. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale.
 - 8. Piraterie et sécurité maritime.
 - 9. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale.
 - 10. Mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.
 - 11. Phénomène du braconnage en Afrique centrale.
 - 12. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité.
 - 13. Rapport du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques.

15-01716 3/41

- 14. Discussions sur le thème spécifique retenu : élections dans la sous-région de l'Afrique centrale : renforcement des capacités nationales en matière électorale pour la conduite de processus électoraux crédibles et pacifiques.
- 15. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres.
- 16. Lieu et date de la prochaine réunion.
- 17. Questions diverses.
- 18. Adoption du rapport de la trente-huitième réunion ministérielle.
- 9. Les ministres ont élu par acclamation la Guinée équatoriale à la présidence du Comité consultatif.
- 10. Le Comité a également élu les États membres suivant :

Premier Vice-Président : Burundi
 Deuxième Vice-Président : Angola
 Rapporteur : Gabon

III. Rapport du Bureau sortant

- 11. Le Président sortant a fait le point sur les activités réalisées depuis la trenteseptième réunion du Comité consultatif, qui s'est tenue du 19 au 23 décembre 2013 à N'Djamena. Il a mis l'accent sur les points suivants :
- a) La préparation de la trente-huitième réunion en collaboration avec le secrétariat du Comité, aussi bien à New York qu'à N'Djamena;
- b) La mise en œuvre des recommandations de la trente-septième réunion, qui est en cours pour beaucoup d'entre elles. Toutefois, en dépit des relances faites, la question des contributions au fonds d'affectation spéciale, du faible niveau de ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa), à ce jour ratifiée par seulement quatre États, et de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance demeure. La prise en compte de la modernisation des élections et de la biométrisation du système d'état civil, ainsi que des menaces transversales et connexes à la paix et à la sécurité, telles que la piraterie et le terrorisme, reste d'actualité;
- c) L'implication du Tchad, en sa qualité de Président de la CEEAC, de membre non permanent du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans la recherche des solutions à la crise en République centrafricaine comme en témoigne son implication dans la prise des grandes décisions concernant ce pays : la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité et les conclusions de la cinquième réunion du Groupe international de contact sur la République centrafricaine, tenue le 7 juillet 2014 à Addis-Abeba, ayant abouti à la tenue à Brazzaville du 21 au 23 juillet du Forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain. Il y a lieu de souligner également la forte

implication des États de la région membres du Groupe international de contact sur la République centrafricaine;

- d) L'implication du Tchad en faveur du retour de la paix en République centrafricaine au niveau du Conseil de sécurité, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, et ce, en étroite collaboration avec les autres membres africains du Conseil de sécurité et les missions permanentes des États de l'Afrique centrale auprès de l'ONU à New York;
- e) La prise en charge des réfugiés centrafricains et ressortissants de pays tiers:
- f) L'accueil d'une série d'ateliers organisés par la CEEAC, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et dédiés aux femmes et aux parlementaires d'Afrique centrale sur l'appropriation des instruments juridiques, notamment la Convention de Kinshasa et le Traité sur le commerce des armes.

IV. État de mise en œuvre des recommandations faites à la trente-septième réunion ministérielle

- 12. Le secrétariat a annoncé l'organisation d'un atelier pour répondre à la recommandation relative à la mise en place d'une stratégie régionale et d'un cadre de concertation et de réflexion en matière de sécurité pénitentiaire pour faire face aux violences sexuelles dans les prisons avec le soutien du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Cet atelier a eu lieu à Douala, au Cameroun, les 8 et 9 juillet 2014.
- 13. Concernant la recommandation relative à l'organisation d'un atelier sousrégional sur le thème de la criminalité dite « rituelle », le secrétariat a informé le Comité que toutes les dispositions étaient prises pour son organisation en marge de la trente-neuvième réunion ministérielle, en concertation avec le pays hôte et en coordination avec la CEEAC.
- 14. Le Comité a aussi fait le point sur l'état de ratification et de mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Le Comité a vivement encouragé les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier la Charte.
- 15. Le Comité a été informé que le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale s'était engagé de manière active auprès de tous les pays de la sous-région pour déclencher le processus de ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
- 16. Le Comité a décidé la reconduction des recommandations adoptées lors de la trente-septième réunion, qui n'avaient pas fait l'objet de mise en œuvre, à savoir :
- a) L'organisation, lors des prochaines réunions du Comité, des ateliers de travail en vue d'une meilleure compréhension de l'adaptation et de l'harmonisation des législations nationales des États membres sur toutes les formes de criminalité qui affectent la sous-région;
- b) La mise à la disposition des État membres, par le secrétariat du Comité, de la revue géopolitique préparée par la CEEAC au moins deux semaines avant les réunions ministérielles, afin de pouvoir recueillir les commentaires de ces États;

15-01716 5/41

- c) La ratification de la Convention de Kinshasa par les États membres qui ne l'avaient pas encore fait;
- d) L'organisation d'un débat sur les groupes armés dans la sous-région autres que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA);
- e) La discussion sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité lors des prochaines réunions du Comité;
- f) Le versement par les États membres signataires du protocole du budget de démarrage des activités du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC) d'un montant de 240 110 000 francs CFA, tel qu'adopté par le Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et réparti comme suit :
 - i) Angola, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale : 32 843 000 francs CFA:
 - ii) République démocratique du Congo et Tchad : 25 263 000 francs CFA;
 - iii) République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe : 12 630 000 francs CFA;
- g) Aux États membres de poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

V. Revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale

- 17. Le document sur la revue de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale préparé par le Secrétariat général de la CEEAC a servi de base aux échanges de vues entre les États.
- 18. Quatre axes majeurs guident cette revue dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation humanitaire et des droits de l'homme, et la situation dans chaque État.
- 19. La situation sécuritaire en Afrique centrale est préoccupante, en raison de la présence accrue de Boko Haram aux frontières du Cameroun avec le Nigeria ainsi que des violences répétées en République centrafricaine.
- 20. Concernant les développements politiques et institutionnels, la démission du Président de la République centrafricaine, M. Michel Djotodia, et de son Premier Ministre, M. Nicolas Tiangaye, puis l'élection de M^{me} Catherine Samba-Panza comme Chef d'État de la transition de la République centrafricaine, ouvrent la voie à un nouveau processus plein d'espoir pour la République centrafricaine et la sous-région de l'Afrique centrale.
- 21. Sur le plan diplomatique, la CEEAC s'est engagée sur la question de la République centrafricaine à travers l'organisation à N'Djamena du sixième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur la République centrafricaine,

les 9 et 10 janvier 2014. De même, le Forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain, qui a eu lieu du 21 au 23 juillet 2014 à Brazzaville, s'est conclu par la signature d'un Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine, première phase d'un processus de paix qui se poursuivra dans les 16 préfectures et se terminera par un grand forum de réconciliation nationale à Bangui.

- 22. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, l'Afrique centrale est confrontée à une combinaison de menaces, notamment le narcoterrorisme ainsi que les activités de Boko Haram, qui ont des conséquences dans les pays de la sous-région, en particulier le Cameroun et le Tchad; le braconnage; l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée; et la persistance au sein de certains États de la criminalité rituelle.
- 23. Sur le plan de la gouvernance, en dépit des efforts que les États membres de la CEEAC ne cessent de fournir, la promotion et le respect des droits de l'homme, la pratique de la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation humanitaire restent de grands défis dans la sous-région de l'Afrique centrale.
- 24. La situation géopolitique et sécuritaire est présentée ci-dessous pour chaque pays.

Angola

- 25. Depuis la réunion précédente, l'Angola a évolué dans un climat politique favorable qui lui a permis d'occuper une place importante dans le cadre de la diplomatie africaine. De même, le pays connait un progrès significatif en matière de développement.
- 26. Tout au long du mois de juin 2014, le pays a organisé le premier recensement général de la population et de l'habitat, afin d'améliorer la distribution de la richesse nationale.
- 27. Le pays est entré dans une grande activité diplomatique, en assurant par exemple la présidence en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.
- 28. De plus, l'Angola s'est engagé dans la résolution du conflit en République centrafricaine, ainsi que dans la mise en œuvre de l'architecture de la paix et sécurité en Afrique centrale et australe.
- 29. Sur le plan bilatéral, l'Angola et le Congo ont mis en place une commission technique mixte des experts en matière de frontières.
- 30. Sur le plan de la sécurité interne, les autorités ont mené une vaste campagne de désarmement de la population civile. Cette campagne, entreprise par la police nationale de mars 2008 à avril 2014, a permis la collecte suivante :

Armes diverses: 89 417
Chargeurs: 48 852
Munitions: 441 852
Explosifs: 15 397

15-01716 7/41

- 31. La Commission nationale pour le désarmement de la population civile, en partenariat avec l'organisation The Halo Trust, a procédé à la destruction de 63 093 armes de divers calibres, y compris des chargeurs et enjeux explosifs.
- 32. L'activité de sensibilisation au désarmement de la population civile continue sous le slogan « Si tu es conscient, désarme ton esprit », afin d'encourager les citoyens à se débarrasser de leurs armes. D'autre part, les autorités angolaises ont voté une nouvelle loi sur les sociétés privées de sécurité.
- 33. Face à une forte pression migratoire, le pays a pris certaines mesures, telles que le rapatriement des immigrés illégaux, l'instruction de procès judiciaires ou encore le renforcement de la vigilance aux frontières.

Burundi

- 34. Depuis la réunion précédente, la situation politique et sécuritaire au Burundi est restée dominée par l'actualité pré-électorale et le pays poursuit son programme de préparation d'élections paisibles, transparentes et démocratiques.
- 35. Sur le plan politique, une loi portant sur le Code électoral a été acceptée par tous les partis politiques et promulguée le 3 juin 2014. La loi régissant la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation a aussi été promulguée.
- 36. La Commission électorale nationale indépendante a présenté le calendrier électoral qui fixe l'élection présidentielle au 26 juin 2015 et, en cas de second tour, au 27 juillet 2015. Selon le même calendrier, les élections législatives et communales auront lieu le 26 mai 2015 et les sénatoriales le 17 juillet 2015, suivies de celles des conseils de collines et quartiers le 24 août 2015.
- 37. Dans un souci de créer des conditions favorables aux élections de 2015, des ateliers d'échange et de sensibilisation des représentants des partis politiques, des acteurs politiques, de la société civile et des partenaires ont été organisés et ont abouti à un accord sur une feuille de route acceptée par tous les partis politiques, sous la médiation du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Les présidents des partis politiques et des acteurs politiques ont également accepté de signer un code de conduite.
- 38. Le Burundi a également organisé une seconde campagne de désarmement volontaire de la population civile, qui a abouti à des résultats très satisfaisants.
- 39. Par ailleurs, le Burundi continue de participer aux initiatives de sécurité en Afrique, notamment au travers du déploiement de militaires et de policiers en République centrafricaine et en Somalie. Le Chef de l'État lui-même, M. Pierre Nkurunziza, a tenu à témoigner cet engagement du Burundi en visitant ces deux pays.

Cameroun

- 40. Depuis la réunion ministérielle précédente, l'actualité sécuritaire a occupé le devant de la scène au Cameroun.
- 41. Le pays se trouve confronté à la fois aux conséquences de la crise centrafricaine et aux activités de la secte islamiste nigériane Boko Haram. Dans le premier cas, les autorités font face au défi de la gestion des plus de 200 000 réfugiés et déplacés présents sur le territoire national.

- 42. Les forces de défense et de sécurité s'attèlent à contenir les problèmes humanitaires et sécuritaires nés de la présence de ces réfugiés, ainsi que des incursions des bandes armées en territoire camerounais.
- 43. Dans le second cas, Boko Haram a, au cours des six derniers mois, multiplié les attaques, incursions et prises d'otages dans la région de l'Extrême-Nord. Cela a obligé les autorités à renforcer et à réorganiser le dispositif sécuritaire dans la région, d'une part, et à mettre en place un système de coordination des actions avec les pays voisins, notamment en matière de renseignement, d'autre part.
- 44. Un commandement opérationnel vient d'être mis sur pied par les autorités camerounaises dans cette partie septentrionale du pays pour combattre énergiquement Boko Haram et prévenir les incursions éventuelles d'autres groupes armés.

Congo

- 45. Au cours de la période considérée, le Congo a maintenu ses efforts pour consolider la paix, la sécurité et la stabilité et promouvoir la réconciliation nationale.
- 46. Sur le plan politique, l'actualité est dominée par des débats sur une éventuelle modification de la constitution.
- 47. Sur le plan diplomatique, la médiation de la CEEAC dans la crise centrafricaine conduite par le Président de la République a été transformée en médiation internationale lors de la cinquième réunion du Groupe international de contact sur la République centrafricaine tenue à Addis-Abeba le 7 juillet dernier, l'ONU et l'Union africaine faisant notamment partie de l'équipe de médiation. À la suite de cette réunion et des conclusions issues du sommet des chefs d'État de la CEEAC tenue à Malabo le 27 juin 2014, Brazzaville a accueilli, du 21 au 23 juillet, le Forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain. À cette occasion a été signé l'Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine, première étape d'un processus global qui se poursuivra en République centrafricaine.
- 48. Sur le plan sécuritaire, le Gouvernement du Congo a pris la décision de lancer une série d'opérations de reconduite aux frontières de tous les ressortissants étrangers en situation irrégulière.
- 49. Sur le plan humanitaire, à l'instar des autres pays frontaliers (Cameroun, République démocratique du Congo et Tchad), le Congo a accueilli sur son sol des réfugiés de la République centrafricaine, dont le nombre est estimé à environ 16 000.
- 50. En outre, dans le cadre des activités de la CEEAC, le Congo se prépare activement à abriter l'exercice multinational et multidimensionnel de la Force multinationale d'Afrique centrale « Loango 2014 ».

Gabon

51. La situation générale au Gabon est restée marquée par la paix et la stabilité. La vie politique a été marquée par la nomination d'un nouveau Premier Ministre, suite aux élections locales ayant pour la première fois fait usage de fichier biométrique, et

15-01716 9/41

qui ont vu le Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir, sortir une nouvelle fois majoritaire.

- 52. À la faveur de ce qui précède, le Président du Gabon a convoqué le premier Conseil national du PDG puis les conseils provinciaux et procédé à la mise en place de la majorité présidentielle pour l'émergence et le développement social. Parallèlement, l'opposition a entamé la construction de son unité en vue de se préparer à l'élection présidentielle de 2016.
- 53. Sur le plan social et conformément au triptyque paix-développement-partage qui vise une redistribution juste et équitable des richesses naturelles, la mise en œuvre du pacte social, décidée par le Chef de l'État, vise par des actions ciblées :
 - À la réactivation des filets de protection sociale au bénéfice des couches les plus vulnérables;
 - Au financement des activités génératrices de revenus;
 - À l'extension de la couverture maladie universelle aux agents du secteur privé et une prise en charge plus étendue au bénéfice des foyers économiquement faibles.
- 54. Sur le plan social, pour mettre un terme aux disparités et au sentiment d'injustice dans le système d'allocation de primes dans les administrations centrales, le Gouvernement a pris la décision de suspendre les fonds communs qui étaient alloués à une catégorie d'agents de l'État, pour les étendre au plus grand nombre, environ 31 000 agents, sous la forme de prime d'incitation à la performance, pour un montant de près de 20 milliards de francs CFA. Cette mesure salutaire est effective depuis juillet 2014.

Guinée équatoriale

- 55. Depuis la réunion ministérielle précédente, la Guinée équatoriale est restée marquée par la paix, la sécurité et la stabilité. Une situation favorable qui lui permet de poursuivre un développement socioéconomique visible au travers de grands projets d'infrastructures et d'assainissement.
- 56. C'est dans ce climat positif que le pays a accueilli au mois de juin 2014 le vingt-troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à Malabo.
- 57. La sécurité intérieure et transfrontalière quant à elle, a été marquée par la stabilité et le fonctionnement régulier des services de sécurité nationale. Toutefois, la Guinée équatoriale continue d'éprouver des difficultés dans sa maîtrise du flux constant d'immigrés, obligeant les autorités à rapatrier ceux en situation irrégulière.
- 58. Sur le plan international, la Guinée équatoriale a apporté son aide à la résolution du conflit en République centrafricaine en contribuant à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à hauteur de 220 hommes, avec le matériel conséquent.
- 59. La Guinée équatoriale a souhaité la mise en place des actions de la feuille de route consensuelle adoptée lors de la réunion du Conseil des ministres en charge de l'émigration et de l'immigration, tenue à Yaoundé en décembre 2007, pour définir les modalités pratiques de libre circulation des personnes, biens, services et capitaux au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

République centrafricaine

- 60. La situation politique en République centrafricaine depuis la réunion précédente a été marquée par l'élection à la tête du pays de M^{me} Catherine Samba-Panza comme Présidente de la transition et la nomination d'un nouveau Premier Ministre, M. André Nzapayéké.
- 61. En dépit des efforts déployés par ces derniers, du soutien des bailleurs de fonds, de la présence renforcée des troupes européennes de l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR-RCA) et de la présence de la force française Sangaris et de la MISCA, les violences et les actes barbares continuent.
- 62. Face au chaos qui se profilait, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2149 (2014) autorisant l'envoi de près de 12 000 Casques bleus devant opérer, à partir du 15 septembre 2014, dans le cadre de la nouvelle MINUSCA.
- 63. En outre, la République centrafricaine est entrée dans un nouveau processus politique, avec le soutien des chefs d'État de la CEEAC, en vue de réconcilier les Centrafricains et de consolider le processus de stabilisation et de démocratisation.
- 64. Ce processus, qui a commencé avec le Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain, lequel réunit les leaders des partis de l'opposition, de la société civile, du Gouvernement, des groupes armés, dont deux d'entre eux (ex-Séléka et anti-balaka) sont signataires de l'Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine, sera suivi de consultations populaires régionales et prendra fin avec le forum de Bangui. Ceci permet d'entretenir un sérieux espoir de sortie de crise et de retour à la vie normale en République centrafricaine.

République démocratique du Congo

- 65. Depuis la défaite militaire du Mouvement du 23 mars, le 5 novembre 2013, la situation générale en République démocratique du Congo a été calme. Les Forces armées de la République démocratique du Congo poursuivent leur campagne militaire en vue d'éradiquer les forces négatives, à l'instar des Forces démocratiques alliées Armée nationale de libération de l'Ouganda, dont elles sont victorieuses depuis le 8 juillet 2014, alors que 80 % des groupes armés autochtones ont décidé de déposer les armes volontairement pour se soumettre au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.
- 66. S'agissant des Forces démocratiques de libération du Rwanda, face à l'évolution positive de la campagne militaire contre toutes les forces négatives, les éléments ont commencé, depuis le 31 mai 2014, à déposer leurs armes de façon volontaire auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ils sont actuellement regroupés avec leurs dépendants (femmes et enfants) dans différents sites d'hébergement situés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, afin soit de rentrer volontairement au Rwanda, soit d'aller dans un autre pays d'asile, d'ici à la fin de l'année 2014. Ceux qui refusent d'obtempérer seront désarmés manu militari.
- 67. Cette décision a été parrainée par les participants à la réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la

15-01716 11/41

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tenue à Luanda le 2 juillet 2014, lesquels ont donné trois mois aux Forces démocratiques de libération du Rwanda pour lier leurs actes à leurs paroles, une évaluation de la situation étant prévue le 2 septembre 2014.

- 68. En mai 2014, après une opération de refoulement d'étrangers de différentes nationalités, la République démocratique du Congo a accueilli ses ressortissants refoulés de la république sœur du Congo. Les autorités de Kinshasa ont déploré les bavures ayant accompagné le refoulement de ses ressortissants. Après cette opération, les deux pays se sont réunis et ont signé une convention sur la circulation et l'établissement des personnes devant être ratifiée par les deux États.
- 69. Sur le plan politique, une certaine opinion fait état d'une tentative par les autorités de la République démocratique du Congo d'une éventuelle modification de la Constitution afin de faire sauter le verrou limitant l'élection d'une personne à la présidence à deux mandats. Il convient de remarquer qu'il n'y a pour l'instant rien d'officiel à ce sujet de la part du Gouvernement.
- 70. Les 11 et 12 juin 2014, un incident s'est produit à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda au cours duquel cinq militaires congolais ont trouvé la mort. Les enquêtes ad hoc sont en cours par le Mécanisme conjoint de vérification élargi en vue de clarifier la situation et d'établir les responsabilités.
- 71. Le dernier événement en date est l'attaque par une trentaine d'hommes du camp Tshatshi, qui abrite la Garde présidentielle à Kinshasa, le 22 juillet 2014. Ces hommes ont été maîtrisés par les forces de sécurité après une quarantaine de minutes. Cet incident fait actuellement l'objet d'investigations approfondies de la part des services congolais compétents.

Rwanda

- 72. Depuis la réunion ministérielle précédente, la situation sociopolitique et sécuritaire au Rwanda a été marquée par la stabilité.
- 73. Sur le plan politique, le fonctionnement des institutions demeure régulier depuis plus de 10 ans. Le pays a célébré dans la sérénité le vingtième anniversaire du génocide perpétré contre les Tutsi en avril 1994 et le vingtième anniversaire de la journée de la libération le 4 juillet 2014.
- 74. Le Rwanda est attaché à l'intégration africaine en général et régionale en particulier. C'est ainsi que tous les détenteurs d'un passeport africain peuvent obtenir leur visa au premier poste d'entrée; tandis que les ressortissants des pays voisins n'ont pas besoin de visa pour venir au Rwanda.
- 75. Sur le plan de la sécurité transfrontalière, un incident s'est produit les 11 et 12 juin 2014 à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi entre le Rwanda, la République démocratique du Congo, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la MONUSCO enquête encore sur cet incident.
- 76. Dans la perspective de trouver une solution globale et durable aux menaces des Forces démocratiques de libération du Rwanda, il s'est tenu à Luanda le 2 juillet 2014 la deuxième réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, dont les recommandations donnent à

espérer la neutralisation complète et définitive de cette force négative à l'origine de l'insécurité dans la région des grands lacs depuis le génocide des Tutsi, en 1994, au Rwanda. Il convient de noter que cette deuxième réunion ministérielle fait suite à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 par les chefs d'États de la région.

- 77. Sur le plan diplomatique, le Rwanda continue d'entretenir et d'améliorer les relations d'amitié et de coopération avec les États membres du Comité, notamment par l'ouverture de missions diplomatiques en Angola et au Congo, pour couvrir les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, et à Sao Tomé-et-Principe. Dans le même ordre d'idée, il faut signaler la visite au Rwanda du Président de la Guinée équatoriale, M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, les 14 et 15 juillet 2014, visite qui a été sanctionnée par la signature d'un accord général de coopération.
- 78. Quant aux relations avec l'Afrique du Sud, il y a lieu de souligner que des rencontres régulières entre les responsables tant politiques que sécuritaires des deux pays ont eu lieu, dans un but d'amélioration de ces relations.

Sao Tomé-et-Principe

- 79. Depuis la réunion ministérielle précédente, la situation générale à Sao Toméet-Principe a été marquée par la paix et la stabilité.
- 80. Sur le plan politique, le pays se prépare à tenir des élections locales, régionales et législatives. La date a été fixée au 12 octobre 2014. Il y a lieu de rappeler que, pour des raisons d'ordre financier et technique, les élections locales et régionales ont dû être ajournées d'un an. Par ailleurs, le pouvoir a procédé à des consultations participatives. C'est surtout sur le plan diplomatique que le pays a marqué des avancées, avec le renforcement de ses relations avec l'Angola, qui assure le rôle de leadership des pays lusophones d'Afrique.
- 81. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est empreinte de stabilité.

Tchad

- 82. La situation générale au Tchad depuis la réunion ministérielle précédente est empreinte de paix et de stabilité. Le Tchad, en sa triple qualité de Président en exercice de la CEEAC, de membre non permanent du Conseil de sécurité et de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a mené durant la période considérée d'intenses activités diplomatiques tendant à la recherche de la paix dans la sous-région. Celles-ci ont abouti, entre autres, au Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain.
- 83. En politique intérieure, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition s'est poursuivi dans un climat d'apaisement.
- 84. Grâce à cela, le pays s'est engagé dans une campagne d'assainissement des mœurs publiques et de lutte contre la corruption. Ainsi, des poursuites judiciaires ont été lancées contre de hauts responsables de l'État et des collectivités locales.

15-01716 13/41

- 85. Le pays coopère également avec les Chambres africaines extraordinaires et la communauté internationale en vue du démarrage du procès de l'ancien Président, M. Hissène Habré.
- 86. La sécurité intérieure et transfrontalière a été marquée par l'afflux des réfugiés centrafricains et d'autres nationalités, mais surtout par le retrait des soldats tchadiens de la MISCA à la suite des accusations portées contre le Tchad de soutenir la coalition Séléka et de vouloir la déstabilisation de la République centrafricaine.
- 87. Par ailleurs, le Tchad a réitéré son engagement à aider la République centrafricaine sur d'autres plans.
- 88. De plus, le Tchad s'est engagé dans la lutte contre le terrorisme. Cela a constitué le principal motif de la visite du Chef de l'État français, M. François Hollande, à N'Djamena le 19 juillet 2014, visite au cours de laquelle le centre de commandement de la nouvelle opération Barkhane pour la sécurisation du Sahel a été établi.

Recommandations sur la revue géopolitique

- 89. À la fin de la revue géopolitique, le Comité a recommandé :
- a) De mettre sur pied une stratégie sous-régionale de lutte contre la drogue et les autres substances psychotropes, encourageant chaque État membre à créer ou à renforcer des commissions nationales spécialement consacrées à cette cause, et à rendre régulièrement compte au Comité de leurs activités;
- b) De demander au secrétariat du Comité de mettre à la disposition des États membres la revue géopolitique préparée par la CEEAC, au moins deux semaines avant les réunions ministérielles, afin de pouvoir recueillir les commentaires de ces États;
- c) De publier l'Appel de Malabo sur le Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain (voir pièce jointe I).

VI. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale

- 90. Depuis la trente-septième réunion ministérielle du Comité, les actions du Secrétariat général de la CEEAC en faveur de la mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale se sont orientées dans trois directions, à savoir :
- a) Le développement des capacités techniques des agents d'application de la loi en matière de gouvernance démocratique du secteur de la sécurité en Afrique centrale;
- b) La coopération internationale et l'échange d'expériences en matière de réforme du secteur de la sécurité en Afrique centrale;

- c) L'appropriation par la Commission de défense et de sécurité et le Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale de ce Code de conduite.
- 91. Le Secrétariat général a continué à offrir son aide technique, en vue du renforcement des capacités institutionnelles des États membres dans le domaine de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité en Afrique centrale.
- 92. Dans ce sens, le Secrétariat général a poursuivi, avec le consultant principal et les consultants nationaux, le processus d'élaboration d'un livre blanc sur les sociétés privées de sécurité en Afrique centrale. Dans ce cadre, un atelier d'experts gouvernementaux et indépendants pour la revue du projet de ce livre blanc a été organisé à Yaoundé les 26 et 27 mai 2014. À cette occasion, les participants ont procédé à la relecture et à l'analyse des éléments collectés et compilés par le consultant principal.
- 93. À la fin des travaux, il a été recommandé au Secrétariat général de recueillir auprès des consultants nationaux des « fiches-pays » sur le sujet. Le Secrétariat général a commencé la collecte des informations auprès des États membres à travers le déploiement de deux missions sur le terrain. La première mission s'est déployée au Cameroun et au Tchad au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet 2014. La seconde, qui concerne l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo, a débuté le 25 juillet et doit se terminer le 2 août 2014. Une troisième mission de terrain en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et à Sao Tomé-et-Principe est prévue avant la fin de l'année 2014.
- 94. Le Secrétariat général rendra disponibles lesdites fiches-pays auprès du consultant principal en vue de la finalisation du travail de rédaction en cours. En outre, le Secrétariat général a déjà planifié la tenue de trois séminaires de sensibilisation au Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale, en République démocratique du Congo en septembre 2014 et au Congo et au Gabon en novembre 2014.
- 95. Sur le plan de la coopération, depuis la trente-septième réunion ministérielle du Comité, le Secrétariat général a échangé les expériences et les meilleures pratiques en matière de réforme du secteur de la sécurité avec, essentiellement, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU.
- 96. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine, le Secrétariat général a pris part, du 19 au 29 mai 2014, à Bangui, aux travaux de la mission conjointe Union africaine-ONU d'évaluation du processus de réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Les résultats de cette mission d'évaluation devraient être utilisés par les partenaires de la République centrafricaine dans leur soutien à toutes les initiatives liées à la réforme de la justice, à la promotion des relations civilo-militaires, au renforcement du contrôle parlementaire de l'institution de défense et de sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants en République centrafricaine, et à bien d'autres éléments entrant dans la consolidation de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité en République centrafricaine.
- 97. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa, deux principaux domaines ont fait l'objet d'actions précises de la part du Secrétariat général, à savoir :

15-01716 15/41

- a) L'aide au développement des capacités institutionnelles en matière de lutte contre la grande disponibilité des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique centrale;
- b) La coopération et l'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique centrale.
- 98. En effet, le Secrétariat général offre une assistance technique aux États membres de la CEEAC en vue de la création et mise en service des commissions nationales de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC en Afrique centrale.
- 99. Dans ce cadre, le Secrétariat général a organisé, les 17 et 18 juillet 2014, à Yaoundé, un Forum national sur la lutte contre la prolifération des ALPC au Cameroun. Ce forum visait, entre autres objectifs, à sensibiliser les autorités camerounaises à la nécessité de créer et de rendre opérationnelle, aussi rapidement que possible, une commission nationale de lutte contre la prolifération des ALPC.
- 100. Il est à signaler que des forums similaires à celui organisé au Cameroun sont en cours de préparation au Secrétariat général. Ils devront se tenir tout au long du deuxième semestre de l'année en cours dans quatre autres pays cibles, à savoir le Congo les 7 et 8 août, le Gabon les 23 et 24 septembre, le Tchad en octobre et la République centrafricaine en novembre 2014.
- 101. En outre, les 8 et 9 avril 2014, le Secrétariat général a organisé à N'Djamena, avec le parlement tchadien et le Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violences armée basé à Birmingham, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un Forum sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des engagements sous-régionaux et internationaux en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
- 102. Ce forum visait à sensibiliser les parlementaires de la sous-région à l'importance de leur implication dans la prise de conscience des acteurs concernés afin de respecter scrupuleusement les engagements régionaux (Convention de Kinshasa) et internationaux (résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité) en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
- 103. Par ailleurs, le Secrétariat général a apporté une contribution technique au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU en vue de la publication de l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement pour l'année 2013. Cette contribution a porté sur le thème de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive en Afrique centrale et des mesures prises par la CEEAC et ses États membres.
- 104. En outre, du 16 au 20 juin 2014, à New York, le Secrétariat général a participé aux côtés d'autres organisations internationales et de représentants de la société civile à la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, réunion au cours de laquelle a été examiné l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.
- 105. Au cours de cette réunion est revenue, entre autres, la nécessité pour chaque État membre de l'ONU d'adopter de bonnes pratiques en matière de marquage et de

traçage des armes, ainsi que de gestion et de sécurisation des stocks d'armes et de munitions, y compris par des mesures de sécurité physique des arsenaux civils et militaires. Les participants à cette réunion ont également recommandé de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la coopération et l'aide internationale, en vue de lutter plus efficacement contre la prolifération des ALPC dans le monde.

- 106. Dans la perspective de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra en 2016, une réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux se tiendra du 1^{er} au 5 juin 2015 sous l'auspice des Nations Unies.
- 107. Le Comité a également adopté le principe de l'organisation d'une réunion préparatoire fin 2015 ou début 2016 afin de préparer la participation des pays d'Afrique centrale à la sixième Réunion biennale.
- 108. Deux préoccupations importantes devraient être évoquées dans ce cadre préparatoire :
 - a) La question de la gestion des stocks d'armements en Afrique centrale;
 - b) La gestion de l'invitation des participants.
- 109. Cette réunion préparatoire pourrait se tenir dans le cadre des quarantième et quarante et unième réunions ministérielles du Comité.
- 110. Par ailleurs, le Secrétariat général et l'UNREC ont signé un accord technique de coopération le 11 juin 2014. Cet accord porte sur l'aide que l'UNREC doit fournir à la CEEAC dans l'élaboration d'un guide d'harmonisation des législations nationales sur les ALPC en Afrique centrale. Une fois adopté par les experts gouvernementaux, le Secrétariat général remettra ce guide aux États membres pour usage dans le processus de révision des législations nationales sur les armes à feu actuellement en vigueur.
- 111. Enfin, il est prévu d'organiser dans les prochains mois la première assemblée générale ordinaire du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique centrale, que le Secrétariat général a aidé à mettre en place. Ce Réseau d'action est un regroupement d'organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la lutte contre les ALPC dans la sous-région. Il vient soutenir par son action et son expertise les actions entreprises dans ce cadre par les États et par le Secrétariat général.

VII. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

Sécurité transfrontalière

112. Le Comité a été informé que la CEEAC dispose d'un programme frontière depuis 2009. Sa mise en œuvre n'a pas démarré en raison de l'absence d'un expert au sein du secrétariat général, pouvant suivre ce dossier. Depuis 2012, un expert a été recruté et a commencé son travail. Il a mis sur pied, pour l'année budgétaire 2014, un programme d'activités comprenant plusieurs ateliers.

15-01716 17/41

- 113. Un premier atelier s'est tenu à Bujumbura du 25 au 27 février 2014 et un autre de même nature, à Douala (Cameroun) du 22 au 24 avril 2014. Ces ateliers portaient sur un diagnostic des problèmes de criminalité transfrontalière qui constituent une menace pour le développement en même temps qu'un frein à l'intégration socioéconomique en Afrique centrale. Il s'agissait aussi d'identifier et de recenser les acteurs de première ligne en vue de convenir entre États membres des diverses actions à mener de part et d'autre des frontières pour instaurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité, et enfin d'identifier des projets communautaires transfrontaliers pertinents issus des services chargés de l'application de la loi et l'organisation de la société civile susceptibles de contribuer au renforcement de l'intégration socioéconomique en Afrique centrale.
- 114. De plus, la ville de Pointe-Noire (Congo) a accueilli, du 18 au 20 mars 2014, une réunion portant sur un diagnostic de la criminalité et de la coopération transfrontalière en Afrique centrale. L'objectif était de débattre des derniers développements de la criminalité transfrontalière et de leur impact dans la sous-région, d'explorer de nouvelles approches transfrontalières et d'examiner, en particulier, la manière dont les services chargés de la lutte contre les différents phénomènes de criminalité peuvent contribuer à l'élaboration des politiques publiques de sécurité.
- 115. Les deux derniers ateliers sur l'état des lieux des besoins en matière d'identification, de délimitation et de démarcation des frontières dans l'espace de la CEEAC se sont tenus à Libreville du 17 au 19 juin 2014 et à Kinshasa du 9 au 11 juillet 2014.
- 116. Après la contribution de la CEEAC, le Comité a recommandé :
- a) D'inscrire à l'ordre du jour des réunions ministérielles du Comité consultatif la problématique de la criminalité transfrontalière;
- b) De faciliter le développement des programmes d'études frontalières et de formation en gestion des frontières dans les structures universitaires et les centres de formation de la région;
- c) De susciter la révision du programme de formation classique de l'école inter-États des douanes de Bangui pour l'adapter aux réalités actuelles;
- d) D'apporter son soutien aux pays membres pour acquérir la documentation pertinente relative à la délimitation et à la démarcation des frontières;
 - e) D'élaborer un plan de communication sur la question frontalière;
- f) De créer une banque de données sur des informations relatives aux frontières de la sous-région;
- g) De soutenir les publications relatives aux questions frontalières en Afrique centrale;
- h) De poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires pour mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à l'accélération de la démarcation des frontières des États membres.
- 117. Constatant que la prolifération illicite et transfrontalière des ALPC est un grand fléau pour le continent, le Comité recommande à l'Union africaine de mettre

sur pied une structure permanente de coordination des actions de lutte contre ce fléau.

Mise en œuvre de la Convention de Kinshasa

- 118. Sur le plan de la coopération, les États de l'Afrique centrale n'ont pour l'instant à leur disposition ni un instrument sous-régional ratifié et entré en vigueur, ni l'instrument international que constitue le Traité sur le commerce des armes, deux dispositifs qui permettraient de lutter contre le fléau des ALPC. Il faut aussi rappeler que la bataille a été âpre pour faire figurer dans ce traité la position de l'Afrique centrale inscrite dans la Déclaration de Sao Tomé sur une position commune de l'Afrique centrale relative au Traité sur le commerce des armes, à savoir avant tout d'obtenir l'inscription des ALPC dans la catégorie onusienne des armes conventionnelles et de reconnaître que les munitions sont intimement associées aux ALPC. Ceci a été obtenu. Il reste par conséquent aux États membres du Comité à concrétiser leur volonté politique à ce sujet en signant et ratifiant ce texte.
- 119. La troisième réunion du Comité de pilotage de l'Union africaine sur les ALPC et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dont fait partie la CEEAC, s'est tenue à Nairobi les 14 et 15 mai 2014. Son principal objectif est de renforcer la coopération et la synergie entre les membres dans la mise en œuvre de l'aide aux États membres dans la lutte contre les ALPC illicites. Le Comité de pilotage intègre désormais les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration depuis l'adoption en 2012 du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.
- 120. Les participants ont souligné le besoin de renforcer la mise en œuvre des activités pour minimiser la grande disponibilité des ALPC illicites dans le cadre du plan d'action, afin de mettre en œuvre la stratégie de l'Union africaine et des instruments régionaux ultérieurs.
- 121. Pour ce qui relève spécifiquement du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des projets de guides techniques ont été développés et en sont à la phase finale d'élaboration par des experts. Ces guides portent sur la détention, les enfants dans les conflits armés, les femmes dans les conflits armés et la réintégration et la prise en compte des initiatives nationales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.
- 122. Le Comité a été informé que le Mécanisme sous-régional de contrôle des armes a été créé suite à la Déclaration de Khartoum sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre dans tous les pays jouxtant le Soudan occidental, adoptée le 23 mai 2012. Ses membres comptent, entre autres, des pays d'Afrique centrale : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Tchad. Les États parties à la Déclaration de Khartoum s'engagent à prendre des mesures pour contrôler le flux des armes illicites à leurs frontières communes.
- 123. Au cours de la réunion, les participants ont aussi été informés que, les 10 et 11 février 2014, s'est tenue à Alger la Conférence des directeurs et des inspecteurs généraux de police, conformément à la décision 491 (XXII) de l'Assemblée de l'Union africaine prise au cours de sa vingt-deuxième session ordinaire, qui s'est elle-même tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2014. Lors de la Conférence, les participants ont adopté la Déclaration d'Alger sur la création de l'Organisation

15-01716 **19/41**

africaine de coopération policière, sous la supervision de l'Union africaine, et dont le siège serait basé à Alger. Le rapport sur la création de l'Organisation devait être soumis à la décision des chefs d'État et de gouvernement lors du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine.

124. Le Comité a souligné l'importance de partager les informations sur les activités relatives à la paix et la sécurité de la sous-région avant la tenue de ses réunions afin de permettre une meilleure coordination.

Information du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

125. Le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a présenté sa contribution sur le désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale, et plus précisément sur les instruments et mécanismes politiques et juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs au contrôle des armes classiques, y compris les ALPC et les armes de destruction massive. Il a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, de l'Instrument international de traçage et de la résolution 2117 (2013) du Conseil de sécurité sur les ALPC, ainsi que dans la participation au Registre des armes classiques des Nations Unies et au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, la ratification de la Convention de Kinshasa, l'adoption du Traité sur le commerce des armes et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive.

126. Le représentant de l'UNREC a présenté la première résolution du Conseil de sécurité consacrée exclusivement à la question des ALPC et prônant la mise en place ou le renforcement de mécanismes sous-régionaux de coopération, coordination et partage d'informations [résolution 2117 (2013)].

127. Concernant le Programme d'action relatif aux armes légères et l'Instrument international de traçage, le représentant de l'UNREC a encouragé les États à faire une mise au point de leurs avancées nationales en soumettant un rapport couvrant leurs récentes activités ainsi que leurs besoins. Ces rapports permettent aux États de faire part de leurs besoins en matière d'assistance financière ou technique, donnant aux partenaires et donateurs potentiels la possibilité de répondre à ces besoins.

128. Le représentant de l'UNREC a aussi fait part des résultats de la cinquième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, et du mandat de la réunion d'experts en 2015. Ce mandat a été établi pour que, entre autres choses, des mesures concrètes visant à assurer l'efficacité continue et accrue des systèmes nationaux de marquage, d'enregistrement et de traçage soient considérées à la lumière des récentes évolutions dans la fabrication, la technologie et la conception des ALPC, et le transfert de technologies et d'équipements, ainsi que le renforcement des capacités, en formation notamment, pour la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

129. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage, l'UNREC et certaines organisations sous-régionales, comme par exemple le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, ont soutenu le processus de marquage et

d'enregistrement des armes par la mise à disposition d'appareils de marquage et de logiciels et par la dispense de formations, avec le financement de bailleurs tels que l'Union européenne. L'UNREC a mis en place une formation pilote qui a eu lieu en mars 2014, à son siège, à Lomé.

- 130. Dans le cadre de la gestion des munitions, l'UNREC a organisé en avril 2014 une formation de formateurs sur la gestion des stocks de munitions conformément aux Directives techniques internationales sur les munitions inscrites dans le programme de gestion des connaissances SaferGuard des Nations Unies. La formation s'est principalement consacrée aux pays contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix.
- 131. Afin d'assurer une harmonisation des normes internationales sur le contrôle des armes légères, l'UNREC offre aux différentes agences gouvernementales impliquées dans la gestion des ALPC une formation intégrée sur la gestion des armes à feu. Le représentant de l'UNREC a rappelé aux experts que toutes les formations proposées pouvaient être reproduites aux niveaux national et sous-régional à la demande des États membres.
- 132. Lors de cette réunion, le représentant de l'UNREC a annoncé que le Centre était en train d'élaborer, en coopération et avec le soutien financier de la CEEAC, un guide d'harmonisation des législations nationales des États parties à la Convention de Kinshasa. Le représentant a également invité les États à ratifier la Convention sans attendre.
- 133. Le représentant de l'UNREC a par ailleurs rappelé qu'une participation plus systématique au Registre des armes classiques des Nations Unies et au Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires favoriserait une plus grande transparence, renforcerait la confiance et contribuerait à une meilleure compréhension des problèmes auxquels la sous-région doit faire face. Dans cette optique, le Bureau des affaires de désarmement a envoyé, le 28 février 2014, une note verbale aux missions permanentes auprès de l'ONU à New York, dans laquelle il les invitait à soumettre des informations pour le Registre et sur leurs dépenses militaires. L'UNREC reste à la disposition des États pour toute aide dont ils auraient besoin.
- 134. Le représentant de l'UNREC a réitéré l'importance d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, car il contribuerait à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Depuis son ouverture à la signature, le 3 juin 2013, 118 États ont signé le Traité, dont 6 de la sous-région, et 41 autres ont déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU. Le Bureau des affaires de désarmement encourage les autres États de la sous-région à se joindre aux signataires et leur offre son soutien dans les démarches pour procéder à la ratification du Traité.
- 135. Après avoir exposé l'importance du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale, le représentant de l'UNREC a confirmé que le Centre restait à la disposition des États membres pour aider au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et à la mise en œuvre du Code de conduite dans un esprit de complémentarité avec les instruments internationaux en place.
- 136. Enfin, concernant la résolution du Conseil de sécurité 1540 (2004) sur la lutte contre l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, le Bureau des affaires de désarmement encourage les États d'Afrique centrale qui ne

15-01716 21/41

l'ont pas encore fait à soumettre leur rapport de mise en œuvre de cette résolution au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Le représentant de l'UNREC a fait le point sur des ateliers techniques organisés aux mois de mars, avril et juin 2014, avec la participation active des pays de la sous-région, dont le but était d'aider les États dans la préparation de leurs premiers rapports. L'UNREC est également disponible pour assister les États membres qui le désirent à préparer leurs plans de mise en œuvre nationaux et à organiser des visites de pays par les membres et experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Le représentant de l'UNREC a également suggéré que le Comité consultatif discute de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) lors de l'une de ses prochaines réunions.

Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale

137. Le Comité a suivi avec intérêt la présentation que le coordonnateur régional pour les questions de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale a faite sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bangui sur une feuille de route pour la lutte contre ces phénomènes. Le coordonnateur régional a présenté un état des lieux faisant ressortir la persistance des menaces terroristes auxquelles est confrontée la sous-région, évoquant, entre autres, les activités de la LRA et les attaques répétées de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, voisine du Nigéria, où est basée cette secte islamiste. L'accent a aussi été mis sur les manifestations et les modes opératoires de ces groupes armés ainsi que sur les initiatives pour mettre un terme à ces menaces ou en limiter la portée.

138. Le coordonnateur régional a informé le Comité que deux ateliers avaient été organisés, à Libreville en janvier et à Bujumbura en avril 2014, pour renforcer les capacités des fonctionnaires de la police et des douanes dans ce domaine. Ces ateliers avaient permis d'adopter une série de mesures pour faire face aux menaces terroristes. Il a rendu hommage aux différents partenaires ayant facilité la tenue de ces réunions techniques, en particulier les Nations Unies, au travers du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

139. Le coordonnateur régional a annoncé que des rencontres similaires auraient lieu d'ici la fin de 2014 au Cameroun et au Congo. Il a fait observer que cette démarche découlait de la détermination du Réseau de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale à assumer pleinement ses missions et à accompagner les efforts des États en ce qui concerne la prise des mesures préventives contre le terrorisme en Afrique centrale, y compris l'endossement politique d'une stratégie commune pour la sous-région. Dans ce cadre, il a mis en lumière l'obligation de garantir le respect des droits de l'homme. Il a plaidé pour un renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales et d'autres partenaires, ainsi que pour une meilleure synergie dans ce combat.

140. Le Conseiller régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Sahel a saisi cette occasion pour informer le Comité des efforts déployés par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Il a mentionné en particulier l'initiative commune que les agences des

groupes de travail sur la gouvernance (pilier 1) et la sécurité (pilier 2) étaient en train d'entreprendre, en étroite collaboration avec le Département des affaires politiques de l'ONU et le Directoire exécutif du Comité contre le terrorisme, pour mener une étude sur la perception que les communautés avaient des causes de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières des pays du Sahel. L'objectif principal de cette étude est d'identifier les moyens pratiques qui doivent être urgemment mis en œuvre pour renforcer la capacité des communautés et des gouvernements à lutter contre l'insécurité et l'extrémisme violent, particulièrement dans les zones frontalières des pays du Sahel. Cette étude devrait faciliter le déploiement rapide d'une assistance technique dans les domaines liés au contre-terrorisme dans ces pays. Le projet de définition de l'étude, qui devrait couvrir huit pays sahéliens, dont le Cameroun et le Tchad en Afrique centrale, a été partagé avec le Comité.

141. Le Comité a demandé à être tenu informé du déroulement de cette étude. En outre, il a recommandé que des liens fonctionnels soient établis entre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Réseau de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale afin de faciliter le développement des synergies et complémentarités effectives entre les deux sous-régions.

142. Le Comité a félicité le coordonnateur régional pour sa présentation et a réaffirmé la nécessité d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour des différents travaux.

VIII. Piraterie et sécurité maritime

143. Le Comité a été informé par le secrétariat général de la CEEAC du processus de mise en service du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), dont le siège est à Pointe-Noire, et de l'inauguration prévue pendant le déroulement de l'exercice Loango 2014.

144. À ce sujet, le Comité a invité les États membres de la CEEAC à s'approprier et à mettre en œuvre les résolutions issues de la quinzième réunion ordinaire de la Commission de défense et de sécurité, validées par la sixième réunion extraordinaire des Ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale.

145. Le Comité a reconnu la nécessité du démarrage des activités du CRESMAC, institution importante dans la stratégie de sécurisation du golfe de Guinée.

146. Dans le même sens, le Comité a été informé du début effectif de la mise en œuvre des résolutions issues du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée, tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013. Il s'est félicité du démarrage prochain des activités du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, dont tous les textes de base, élaborés par le Groupe interrégional de travail, ont été adoptés et signés par les directeurs de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée au cours d'une réunion tenue le 5 juin 2014 à Yaoundé.

147. En sa qualité de pays hôte du CRESMAC, le Congo a réitéré son engagement quant à la tenue de la réunion des ministres chargés des transports maritimes et de la marine marchande élargie aux chefs de département concernés avant la tenue du Sommet des chefs d'État de la CEEAC à N'Djamena pour définir le mode de financement et de décaissement des contributions des États signataires, et quant à

15-01716 23/41

l'inscription de ce point à l'ordre du jour dudit sommet, en vue de l'exercice budgétaire de 2015.

148. Afin de permettre la mise en œuvre des résolutions issues du Sommet de Yaoundé qui nécessitent des réformes multiformes devant permettre au Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale de revêtir un caractère contraignant trois ans après son adoption, le Congo a engagé des réformes dans les secteurs indiqués ci-dessous.

149. Gouvernance maritime:

- Examen en cours des textes sur la coordination de l'action de l'État en mer et institutionnalisation du Comité interministériel de la coordination de l'action de l'État en mer;
- Réactualisation en cours des textes sur la Commission nationale de sûreté maritime et portuaire;
- Acceptation et adhésion à plus de 25 conventions internationales sur la sécurisation des routes maritimes et la prévention et la lutte contre les trafics illicites, la circulation frauduleuse des ALPC, la piraterie et la prise d'otage en mer

150. Économie maritime:

- Implication du Congo dans la conduite et la diffusion de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 adoptée en janvier 2014, à Addis-Abeba, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine;
- Mise en place du Comité interministériel chargé d'animer le Plan national de gestion sociale et environnementale du littoral et de la mer.

151. Juridiction maritime:

- Mise en œuvre en cours des mécanismes nationaux relatifs à l'institution des tribunaux commerciaux maritimes ou chambres maritimes;
- Révision en cours de la législation sur la piraterie et les actes illicites en mer.

152. Sécurité maritime :

- Mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurisation de l'espace maritime congolais, avec l'installation d'un réseau de sémaphores équipés de radars, des navires et des aéronefs pour effectuer des patrouilles et une chaîne de commandement des opérations sur l'ensemble du littoral national;
- Étude en cours pour la mise en œuvre du projet de vidéosurveillance et de suivi par satellite du trafic maritime dans les eaux sous juridiction congolaise.

153. Réponse et récupération maritimes :

- Publication du décret n° 2014-89 du 21 mars 2014 portant l'organisation et le fonctionnement des services de recherche et de sauvetage en mer qui institue la Commission technique; installation en cours du Centre opérationnel de recherche et de sauvetage à Pointe-Noire équipé par l'Organisation maritime internationale (OMI).

- 154. Concernant la coopération bilatérale avec les partenaires internationaux dans le cadre de la lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, les points suivants concernant le Congo sont à noter :
 - Le Congo figure sur la « liste blanche » des garde-côtes américains en matière de sûreté maritime;
 - Le plaidoyer du Congo à la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'OMI a abouti à l'adoption de la résolution A.1069(28) sur la piraterie dans le golfe de Guinée, dans laquelle l'Assemblée exhorte les gouvernements à envisager d'apporter des contributions financières au fonds d'affectation spéciale de l'OMI pour la sûreté maritime en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Cette résolution est renforcée depuis janvier 2014 par la stratégie de l'OMI pour la mise en œuvre de mesures durables en matière de sûreté maritime en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
 - Au cours de la période considérée, le Congo a été très sollicité pour autoriser l'escale des bâtiments de guerre des marines militaires occidentales dans le but d'échanges et d'exercices conjoints visant à renforcer les capacités d'alerte et d'intervention des acteurs de la sécurité maritime et à réaffirmer l'autorité de l'État en mer pour dissuader la piraterie maritime.

IX. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale

155. Le secrétariat du Comité a partagé avec les participants les derniers faits relatifs à la lutte contre la LRA. Il a noté que le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur cette question et sur les activités du BRENUAC avait été présenté le 12 mai 2014 au Conseil de sécurité (S/2014/319). Il a relevé que cette lutte continuait d'être l'une des priorités de l'ONU, précisant que le BRENUAC disposait désormais de conseillers politiques spécialement chargés de la LRA.

156. Le représentant du BRENUAC a également noté que le Bureau poursuivait sa collaboration avec l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA. Dans cette perspective, il a révélé qu'en marge du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, M. Abdoulaye Bathily, avait eu une séance de travail avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, M. Francisco Madeira. Ils y ont évoqué la nécessité d'entreprendre une mission conjointe dans les pays affectés, particulièrement à un moment où certains États concernés (République centrafricaine et Soudan du Sud) faisaient face à des problèmes ayant un impact sur les activités de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine chargée de lutter contre la LRA.

157. Le représentant du BRENUAC a attiré l'attention sur la nomination, le 10 juillet 2014, d'un nouvel Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, le général de corps d'armée à la retraite Jackson Kiprono Tuwei, originaire du Kenya. Il a précisé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale avait exprimé sa détermination à travailler avec lui afin de consolider les résultats significatifs enregistrés jusqu'ici dans la lutte contre ce groupe terroriste.

158. Le représentant du BRENUAC a rappelé que, même si la LRA demeurait une menace nécessitant une plus grande mobilisation, le nombre de déplacés fuyant ses

15-01716 25/41

atrocités avait chuté, passant de 420 000 en mars 2013 à 160 000 en mars 2014. Il a également évoqué les efforts que déployaient les organisations non gouvernementales (ONG) pour inviter les éléments résiduels de la LRA à faire défection. Les Nations Unies développent également une campagne dans ce sens. La MONUSCO et les forces armées de la République démocratique du Congo mènent par exemple des opérations conjointes en province Orientale, y compris dans le cadre du programme « Bienvenue à la paix » mis en place en février 2014.

- 159. Le représentant du BRENUAC a insisté sur le fait que les opérations conjointes effectuées par la MONUSCO et les forces armées de la République démocratique du Congo ne concernent pas seulement la LRA, mais aussi toutes les autres forces négatives. Il a informé le Comité des succès de ce type d'opérations. Une vingtaine de villages du Nord-Kivu ont ainsi été repris à des groupes armés, dont les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, une rébellion islamiste ougandaise sous le coup de sanctions onusiennes.
- 160. Le représentant du BRENUAC a relevé qu'une réunion des points focaux de la LRA (ONU, Union africaine, ONG, partenaires régionaux et internationaux, etc.) aurait lieu avant la fin de 2014, à Entebbe (Ouganda).
- 161. Le Comité a exprimé sa satisfaction à l'annonce de ces importantes informations. Il a par ailleurs rendu hommage à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, M. Abou Moussa, ainsi qu'à l'ancien Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, pour leur engagement dans la lutte contre la LRA et pour leur contribution inestimable à la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région.
- 162. Le Comité a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC et pris note avec contentement de sa détermination à travailler en étroite collaboration avec le nouvel Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA. Le Comité l'a assuré de son soutien dans la mise en œuvre de son mandat en tant que Chef du BRENUAC.
- 163. Le Comité a recommandé l'organisation d'un débat sur les groupes armés dans la sous-région autres que la LRA, à l'instar des Forces démocratiques de libération du Rwanda, de Boko Haram et des Chabab.

X. Mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

- 164. Le Comité a pris note des initiatives récemment prises par les États membres dans la sous-région dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.
- 165. La délégation burundaise a fait part de son programme de recrutement accru de femmes dans les corps de défense et de sécurité, avec pour objectif 17 % de femmes dans les effectifs d'ici à 2017. D'autres activités ont également été menées, notamment :

- a) La mise en place d'un Comité national de pilotage pour la promotion de la femme, sous la tutelle du Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre, dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000);
- b) L'organisation d'une conférence régionale en juillet 2013 sur les femmes, la paix et la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et de la résolution 1325 (2000) par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et Femmes Africa Solidarité afin de permettre aux femmes leaders de discuter et de développer une feuille de route pour la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et à la mise en place d'un processus pour l'adoption d'un plan d'action régional de mise en œuvre de ladite résolution;
- c) Le 9 avril 2014, le Burundi a officiellement lancé les sessions et des procédures spéciales pour les victimes des violences sexuelles liées au genre. Le rapport final comprendra : le document sur la mise en service des chambres spéciales, un guide pour la mise en place des tribunaux spéciaux, une loi portant prévention, protection et répression de la violence liée au genre, ainsi que la prise en charge des victimes;
- d) Enfin, les 30 mai et 1^{er} juin 2014 s'est tenu à Bujumbura le Forum de l'espoir des enfants, qui a vu la participation de 13 pays signataires de l'Accordcadre mentionné ci-dessus, sous les auspices du Gouvernement du Burundi et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, avec l'aide technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- 166. La délégation gabonaise a fait part de l'expérience positive de l'attribution d'un prix pour les questions agricoles, destiné exclusivement aux coopératives tenues par des femmes. Depuis la création de ce prix, qui peut atteindre 100 millions de francs CFA, le Gabon recense plus d'une centaine de ces coopératives agricoles. En plus de favoriser le travail des femmes et leur indépendance, ces coopératives contribuent à l'autosuffisance alimentaire du pays.
- 167. Afin d'obtenir une vue exhaustive, le Comité a endossé la recommandation de la délégation du Congo pour une évaluation approfondie de la situation des femmes dans l'ensemble de la sous-région. À cet effet, le Comité a demandé au BRENUAC de poursuivre sa collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de préparer un rapport détaillé sur l'état de la mise en œuvre en Afrique centrale des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce rapport devrait indiquer les progrès accomplis ainsi que les défis ou difficultés rencontrés par les pays et les instances sous-régionales, et proposer des recommandations sur les actions qui pourraient être menées sur les plans tant national que régional pour permettre la mise en œuvre effective de ces résolutions dans tous les pays d'Afrique centrale.

XI. Phénomène du braconnage en Afrique centrale

168. Le Comité a pris note de la conférence internationale sur le commerce illicite d'espèces sauvages organisée à Londres en février 2014, où a été débattu le

15-01716 27/41

- problème du braconnage et à laquelle ont pris part, pour le compte de la sous-région de l'Afrique centrale, le Président du Tchad, M. Idriss Deby Itno, et le Président du Gabon, M. Ali Bongo Ondimba.
- 169. Initiée par le Gouvernement britannique et le Prince de Galles, cette conférence rassemblait plusieurs décideurs africains, occidentaux et asiatiques, ainsi que des représentants des organisations multilatérales et des ONG engagées dans la préservation des écosystèmes, et plus particulièrement des forêts.
- 170. Au nom de la sous-région, le Président du Gabon est revenu sur la nécessité et l'urgence d'un effort concerté à l'échelle nationale, régionale, continentale et mondiale; une collaboration plus accentuée entre les pays producteurs et consommateurs afin, d'une part, de réduire la demande et, d'autre part, de restreindre l'offre en produits illicites d'espèces sauvages.
- 171. Il a appelé également au renforcement des institutions et législations des pays d'Afrique centrale au service de la préservation de la faune sauvage et même au-delà, étant donné qu'il ne s'agit plus d'une préoccupation seulement environnementale mais, par exemple, de valoriser le métier d'écogarde (en relevant leur statut, en les formant et en améliorant des conditions de travail défavorables qui recoupent revenus dérisoires et risques élevés).
- 172. Enfin, il a proposé à la communauté internationale un moratoire de 10 ans sur le commerce de l'ivoire, afin de donner à tous les acteurs le temps de stabiliser les populations d'éléphants sur le continent africain et d'éradiquer la criminalité liée à l'exploitation des espèces sauvages.
- 173. Le Comité a accueilli avec satisfaction la constitution d'un groupe des pays amis en faveur de la lutte contre le braconnage en Afrique centrale, groupe constitué à New York. Lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, une lettre contenant des recommandations pertinentes dans son annexe avait été adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne et du Gabon auprès de l'ONU (A/68/553). L'une de ces recommandations proposait la constitution d'un groupe des amis pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages dans le cadre de l'ONU.
- 174. Ce groupe s'est réuni les 2 mai et 6 juin 2014 afin de faire avancer la réflexion et les stratégies visant, à terme, à la rédaction, puis à la soumission à l'Assemblée générale, d'un projet de résolution sur la lutte contre le braconnage, en insistant sur les dimensions environnementale, économique et sécuritaire de ses conséquences.
- 175. Il faut noter que les consultations se poursuivent entre les États du groupe des amis et que, sur un certain nombre de questions, les États restent divisés et loin d'une position consensuelle, notamment face aux pays dits d'accueil et de consommation d'ivoire.
- 176. Il s'agit désormais pour les délégations de l'Allemagne et du Gabon à l'ONU de travailler sur des stratégies en faveur d'un changement de position des États vers plus de flexibilité.
- 177. Le Comité a pris note de la réaffirmation de la disponibilité du Gabon pour œuvrer à une coopération plus forte entre les tous les États de la sous-région.
- 178. La délégation a recommandé l'animation d'un mécanisme efficace d'échange d'informations, le renforcement des capacités des gardes forestiers, la création de

mécanismes sous-régionaux permettant de développer la coordination entre les services techniquement compétents des États, des opérations conjointes de patrouille sous la coordination de la CEEAC, la création d'une force d'intervention rapide des gardes forestiers sous l'égide de la CEEAC, l'harmonisation des législations nationales en la matière et l'organisation de séminaires et ateliers de renforcement de capacités par le BRENUAC et la CEEAC.

179. Le Comité a accueilli favorablement la proposition de la délégation gabonaise d'organiser et d'accueillir une conférence mondiale de haut niveau sous l'égide de l'ONU. La nomination d'un représentant ou d'un envoyé spécial du Secrétaire général a également été proposée.

180. En outre, le Congo s'est résolument engagé dans la lutte antibraconnage à travers la mise en œuvre, avec ses partenaires, du plan opérationnel transfrontalier dans l'espace trinational Dza-Odzala-Minkébé (TRIDOM) regroupant le Congo, le Cameroun et le Gabon. Ces trois pays ont tenu une réunion à Douala les 20 et 21 janvier 2014, au cours de laquelle ils ont convenu de la mise au point d'une feuille de route prenant en compte les vecteurs émergents du braconnage, parmi lesquels on peut citer l'orpaillage, le développement des infrastructures ou encore l'implication des agents d'entreprises asiatiques.

181. Par ailleurs, à l'initiative du Congo et en partenariat avec plusieurs institutions internationales et sous-régionales, une conférence internationale sur la lutte contre le braconnage et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore se tiendra à Brazzaville en octobre 2014.

XII. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité

Centre sous-régional des droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

182. Le représentant du Centre sous-régional des droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a souligné les conséquences sur les droits de l'homme de problèmes tels que : la crise en République centrafricaine; le phénomène Boko Haram à la frontière entre le Cameroun, le Tchad et le Nigéria; les expulsions récentes du Congo des ressortissants de la République démocratique du Congo; et la piraterie dans le golfe de Guinée. Il a salué les efforts des Gouvernements du Congo et de la République démocratique du Congo, notamment l'initiation du dialogue entre les deux États à travers la mise en place de la Commission mixte constituée des Comités de sécurité et de défense, pour gérer les problèmes liés à ces expulsions. Le représentant a indiqué que le Centre souhaitait qu'une attention particulière soit accordée à la recherche d'une solution à ces problèmes.

183. Le représentant du Centre a félicité les États pour leur coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, notamment l'examen périodique universel, et tout particulièrement le Cameroun et le Tchad pour leur invitation permanente aux titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale, et le Congo et le Gabon pour leur ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, respectivement.

15-01716 29/41

- 184. Concernant la mise en œuvre de la recommandation faite à la trente-septième réunion du Comité consultatif sur l'organisation d'un atelier sous-régional sur la sécurité en milieu pénitentiaire, le Centre a organisé, les 8 et 9 juillet 2014 à Douala (Cameroun), un séminaire de renforcement des capacités du personnel pénitentiaire et des forces de maintien de l'ordre au sujet des droits de l'homme et de la sécurité en milieu pénitentiaire. Au terme de cette activité, les participants ont formulé le souhait que chaque État d'Afrique centrale :
- a) Augmente les ressources financières et humaines allouées aux administrations pénitentiaires;
- b) Ratifie tous les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, y compris en matière de sécurité pénitentiaire;
- c) Accélère la mise en œuvre des réformes pénitentiaires sur la base des politiques pénitentiaires définies;
 - d) Développe des mesures alternatives à l'emprisonnement;
- e) Harmonise son code de procédure pénale avec celui des autres pays d'Afrique centrale et en assure l'application.
- 185. Les participants ont également lancé un appel en faveur de la mise en place d'un observatoire indépendant des prisons au niveau sous-régional, qui veillerait à l'application des normes en matière pénitentiaire.
- 186. À la suite de la proposition du Centre, le Comité a recommandé :
- a) Une plus forte interaction avec les mécanismes africains et onusiens de suivi des instruments régionaux et internationaux en matière des droits de l'homme;
- b) La mise en place et le renforcement des politiques et programmes nationaux en matière de promotion et de protection de droits de l'homme;
- c) La mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier sous-régional sur la sécurité en milieu pénitentiaire de juillet 2014.
- 187. Le représentant du Centre a annoncé que le Centre et le BRENUAC coorganiseraient, avant la fin de l'année 2014, un atelier sous-régional sur le rôle des médias en période électorale. Il a précisé que plusieurs autres séminaires seraient organisés avec la CEEAC et les États membres pour garantir la protection des droits de l'homme dans les processus électoraux.
- 188. Le Comité a salué le travail accompli par le Centre et l'a encouragé à poursuivre ses efforts dans la promotion des droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, en coopération avec les partenaires régionaux.

Bureau des Nations Unies au Burundi, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

189. Le représentant du BRENUAC a présenté au nom des Nations Unies l'essentiel des informations sur ces entités onusiennes. Il a indiqué que tout était mis en œuvre pour le lancement officiel de la MINUSCA le 15 septembre 2014, conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. Le représentant a rappelé l'aide que la MINUSCA apportait aux autorités de transition ainsi que son

rôle dans la médiation internationale placée sous l'égide du Président du Congo, Denis Sassou Nguesso. À cet égard, le Comité a été informé de la participation active de la MINUSCA au Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain ainsi que de celle du BRENUAC, dont le Chef représente l'ONU dans les instances de médiation internationale.

- 190. Concernant la MONUSCO, le Comité a pris note de son engagement continu pour une paix durable dans l'est du pays, ainsi que pour son soutien aux autorités, à la société civile et à toutes les autres parties prenantes dans les efforts de démocratisation en République démocratique du Congo, où une élection présidentielle aura lieu en 2016.
- 191. Le représentant du BRENUAC a souligné que les relations entre le Gouvernement burundais et le BNUB étaient au beau fixe, en dépit des malentendus intervenus en mai 2014 suite à un problème impliquant un fonctionnaire des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Burundi et le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale ont donné une conférence conjointe en juin 2014, au cours de laquelle ils ont décrit les grands chantiers sur lesquels ils travaillaient en synergie.
- 192. Le représentant du BRENUAC a informé le Comité que le BNUB fermerait ses portes le 31 décembre 2014, conformément à la résolution 2137 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité avait, d'une part, engagé le Gouvernement du Burundi et le BNUB, la Commission de consolidation de la paix et les partenaires bilatéraux et multilatéraux regroupés au sein du groupe de direction de la transition à définir les contours du soutien de la communauté internationale au Burundi après le retrait définitif du BNUB et la mise en place d'une équipe de pays des Nations Unies et, d'autre part, prié le Représentant spécial du Secrétaire général de mettre au point un plan de transition d'ici au 15 mai 2014. Un rapport est soumis régulièrement au Conseil de sécurité.
- 193. Le Comité a vivement remercié le représentant du BRENUAC pour ces informations et salué l'esprit de coopération entre les différentes missions onusiennes. Le Comité a exprimé le souhait que, lors des prochaines réunions, des dispositions soient prises pour garantir la participation effective de toutes les entités invitées à faire des présentations, y compris celles ayant le statut d'observateur.

XIII. Rapport du secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques

194. Le Comité a suivi avec attention la présentation du secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que le développement des partenariats stratégiques.

195. Le secrétariat général de la CEEAC a informé le Comité que les deux instruments de mise en œuvre du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale qu'étaient le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et la Force

15-01716 31/41

multinationale d'Afrique centrale étaient en phase finale d'opérationnalisation, conformément au calendrier continental de l'Union africaine. Il en était de même pour la Direction de la sécurité humaine et pour l'ensemble du Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

196. Concernant spécifiquement l'exercice multinational et multidimensionnel Loango 2014, prévu à Pointe-Noire, le Comité a exhorté les États membres de la CEEAC qui ne se sont pas acquittés de leurs engagements financiers et logistiques à le faire dans les meilleurs délais.

197. Le Comité a également encouragé le secrétariat général de la CEEAC à renforcer les partenariats stratégiques, notamment avec l'Union africaine, les Nations Unies et l'Union européenne. À cet égard, le Comité a pris note de l'envoi par le PNUD d'un consultant pour aider la CEEAC à évaluer son niveau de mise en œuvre de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

XIV. Discussions sur le thème spécifique retenu : élections dans la sous-région de l'Afrique centrale : renforcement des capacités nationales en matière électorale pour la conduite de processus électoraux crédibles et pacifiques

- 198. Le Comité a suivi avec attention une présentation sur le thème spécifique retenu faite par le Chef de l'unité électorale de la CEEAC.
- 199. Plusieurs États de la sous-région se préparent à des élections dans les prochaines années (2014, 2015 et 2016).
- 200. Le Chef de l'unité électorale a tout d'abord rappelé les normes internationales en matière électorale, notamment sur la révision de la Constitution dans le contexte de la sous-région. Il a aussi rappelé que les États pouvaient demander l'aide de la CEEAC sur tout aspect du processus électoral. Enfin, il a souligné l'importance des missions d'observation électorales, notamment celles de la CEEAC, qui permettent d'apporter une crédibilité supplémentaire à ces exercices.
- 201. Le Comité s'est félicité de cette présentation, qui a été suivie d'un vif débat, au terme duquel les participants se sont tous accordés sur le rôle central des élections libres et transparentes dans le processus démocratique des pays de la sous-région.
- 202. À cet effet, le Comité a demandé à la CEEAC de travailler avec le PNUD, le BRENUAC et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour proposer, lors de sa prochaine réunion, les modalités pratiques qui pourraient être mises en œuvre au niveau régional pour soutenir les efforts des États dans la réforme et le renforcement du processus électoral en Afrique centrale.
- 203. Le Comité a recommandé qu'un débat soit organisé sur la capacité des États à prendre en charge, par eux-mêmes, tout le processus électoral et a demandé à ce que le rôle des observateurs s'inscrive dans cette logique.
- 204. Le Comité a par ailleurs recommandé que l'accent soit mis sur la préparation des échéances électorales pour éviter les contentieux qui dégénèrent parfois en violences.

XV. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres

205. Le Comité s'est dit vivement préoccupé par l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale, regrettant qu'au fil des réunions, aucun progrès ne soit observé sur ce point, malgré les engagements des pays membres. Il a recommandé que cette question cruciale fasse l'objet d'un meilleur suivi et que les États membres prennent des mesures nécessaires pour être à jour avec leurs obligations financières vis-à-vis du Comité, conformément à l'esprit de la Déclaration relative au fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Déclaration de Libreville).

XVI. Lieu et date de la prochaine réunion

206. Le Comité a décidé que la trente-neuvième réunion ministérielle se tiendrait à Bujumbura. La date serait communiquée par voie diplomatique.

XVII. Questions diverses

207. Aucune question n'a été soulevée.

XVIII. Adoption du rapport de la trente-huitième réunion ministérielle

208. Le Comité a adopté le présent rapport le 2 août 2014.

XIX. Motion de remerciements

207. Au nom du Comité, la motion de remerciements suivante a été lue par le Ministre rwandais de la sécurité intérieure, M. Sheikh Mussa Fazil Harerimana :

Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la trente-huitième réunion ministérielle du Comité, du 29 juillet au 2 août 2014, à Malabo :

- a) Réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socioéconomique de notre sous-région;
- b) Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement;
- c) Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux;

15-01716 33/41

d) Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude au Président de la Guinée équatoriale, M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, et au Gouvernement et au peuple de la Guinée équatoriale pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en Guinée équatoriale.

Pièce jointe I

Appel de Malabo sur le Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Malabo, République de Guinée équatoriale, à l'occasion de la trentehuitième réunion ministérielle dudit comité,

Examinant la situation géopolitique et sécuritaire des États membres :

- Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;
- Nous félicitons de la tenue à Brazzaville, du 21 au 23 juillet 2014, du Forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain ayant regroupé les autorités de la transition, les partis politiques, la société civile, et les groupes armés autour de la médiation internationale sous la conduite de S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo;
- Saluons la signature par toutes les parties prenantes de l'Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine, première étape d'un processus qui va se poursuivre dans un cadre plus élargi en République centrafricaine;
- Exhortons les différents acteurs au respect des engagements pris afin de favoriser le retour au climat de paix et de sécurité nécessaire pour mener la transition à son terme en vue d'un retour de l'ordre constitutionnel normal en République centrafricaine;
- Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le processus de transition et à s'impliquer plus activement dans toutes les actions visant à la résolution de la crise en République centrafricaine;
- Invitons la communauté internationale à continuer à apporter son soutien au règlement pacifique de la crise en République centrafricaine;
- Rendons hommage, une fois de plus, à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et renouvelons notre reconnaissance aux pays frères et amis pour leur assistance multiforme dans le cadre des efforts en vue du retour d'une paix durable en République centrafricaine;
- Lançons un appel à tous les États membres du Comité à contribuer de manière significative au transfert effectif, le 15 septembre 2014, de la MISCA vers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA);
- Exprimons notre gratitude aux Nations Unies, à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux pour leur soutien important à la médiation internationale.

Fait à Malabo, le 2 août 2014

15-01716 35/41

Pièce jointe II

Liste des participants

Angola

Numéro	Nom et prénom	Fonction
1.	M ^{me} Bragança Angela (Chef de délégation)	Secrétaire d'État pour la coopération au Ministère des affaires étrangères
2.	M. da Fonseca Manuel Vieira	Conseiller à la Mission permanente de l'Angola auprès de l'ONU à New York
3.	M. Cabongo Alberto	Conseiller/Diplomate au Ministère des affaires étrangères
4.	M ^{me} Mateus Miguel Maria Narcisa	Diplomate, Première Secrétaire au Ministère des affaires étrangères
5.	M. Domingos Cardoso Sebastião Francisco	Chef de département, Chef supérieur de la police
6.	M. Muandju Zeca Vicente	Conseiller du Ministre de l'intérieur
7.	M. Walker Marcolino dos Reis Garcia	Conseiller du Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères
8.	M ^{me} Teresa Maria Manuel Alves Augusto	Conseillère du Ministre des affaires étrangères
9.	M. Celso Faustino Dange Vunge	Conseiller du Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères
10.	M. Simão Mario Domingos	Conseiller militaire à la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies
11.	M ^{me} Wilson da Silva Carvalho e Silva Albertina	Cadre supérieur au Ministère de la défense
12.	M. Fernandes Torres Diogo	Cadre supérieur au Ministère de la défense
13.	M. da Conceição Lemos Correia	Chef de département au Ministère de la défense nationale

Burundi

Numér o	Nom et prénom	Fonction
14.	M. Nizigama Gabriel (Chef de délégation)	Ministre de la sécurité publique
15.	M. Gahutu Zacharie	Ambassadeur, Directeur général des organisations internationales et organisations non gouvernementales étrangères
16.	M. Ndabeneze Zénon	Chef de bureau spécial à la direction générale de la police nationale du Burundi

Cameroun

Numéro	Nom et prénom	Fonction
17.	M. Mpouel Bala Lazare (Chef de délégation)	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Cameroun en Guinée équatoriale
18.	M. Owono Menguele Désiré Jean Claude	Directeur des Nations Unies et de la coopération décentralisée au Ministère des relations extérieures

Congo

Numéro	Nom et prénom	Fonction
19.	M ^{me} Kouakou Célestine	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en Guinée équatoriale
20.	M ^{me} Itoua-Apoyolo Chantal Maryse	Secrétaire générale adjointe, Chef du Département des affaires multilatérales
21.	M. Bikoumou Bienvenu Roland	Ambassadeur itinérant, Directeur du Centre d'analyse et de prospective
22.	M. Longonda Philippe	Coordonnateur des questions stratégiques au Ministère des affaires étrangères et de la coopération
23.	M. Nde François	Conseiller à la sécurité
24.	M. Saba Bernard	Conseiller aux armées, à la gendarmerie et aux ressources humaines du Ministre de la défense nationale
25.	M. Angaba Gabriel	Conseiller technique à la présidence de la République
26.	M. Oko Damase Raoul	Directeur de l'Organisation des Nations Unies
27.	M. Itoua Vouwalatchani	Inspecteur des affaires maritimes et portuaires/Attaché à la sécurité, sûreté et navigation maritimes du Ministre de la marine marchande
28.	M. Ambomo Otsaka Guth	Attaché du Ministre des affaires étrangères et de la coopération
29.	M ^{me} Kibongui-Samimou Anne-Marie Rose	Première Conseillère à l'ambassade du Congo en Guinée équatoriale

Gabon

Numéro	Nom et prénom	Fonction
30.	M. Nzengue Dieudonné (Chef de délégation)	Ministre délégué auprès du Ministère des affaires étrangères
31.	M. Onanga Ndiaye Michel Régis	Ministre conseiller, Mission permanente du Gabon auprès de l'ONU à New York

15-01716 **37/41**

Vuméro	Nom et prénom	Fonction
32.	Général Mounanga A'Mateba Victor	Conseiller au Ministère de l'intérieur, point focal national armes légères et petits calibres

Guinée équatoriale

Numéro	Nom et prénom	Fonction
33.	M ^{me} Miaga Bibang Maria Angeles	Secrétaire d'État chargée des affaires financières, de l'inspection et du patrimoine au Ministère des affaires étrangères et de la coopération
34.	M. Abeso Ntugu Narciso	Ambassadeur conseiller diplomatique au Ministère des affaires étrangères et de la coopération
35.	M. Sima Engona Santiago Mba	État-major général des forces armées
36.	M. Osa Ndemesoso Martin	Colonel, Chef de division des opérations, état-major GRALFAS
37.	M. Ondo Ndjeng Manguo Raimumdo	Directeur général de cabinet du Ministre de la défense nationale
38.	M. Ondo Nklu Eseng	Directeur général de l'immigration
39.	M. Owono Esono Angono Joaquim	Lieutenant-colonel conseiller à la présidence du Gouvernement en matière de sécurité et discipline personnelle
40.	M ^{me} Abeso Asangono Rosalia Nguidong	Direction générale des frontières au Ministère de l'intérieur et des corporations locales
41.	M. Oyono Ondo Roque	Directeur général pour la démocratie à la présidence du Gouvernement
42.	M. Ebang Ntongono Domingo Sima	Directeur général adjoint de sécurité chargé de la police nationale
43.	M. Edjang Ntutumu Jose-Antonio	Directeur général de l'intégration régionale

Républicaine centrafricaine

Numéro	Nom et prénom	Fonction
44.	M ^{me} Gbadin Sophie Pulchérie (Chef de délégation)	Ambassadrice, Directrice de cabinet du Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la Francophonie
45.	M. Mologbama Chérubin	Ambassadeur, Directeur général des affaires politiques
46.	M. Hyeaumby-de-Moindi Richard Gatien	Inspecteur général de l'armée nationale

République démocratique du Congo

Numér	o Nom et prénom	Fonction
47.	M. Tunda ya Kasende Célestin (Chef de délégation)	Vice-Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie
48.	M. Kabengele Jean Smith	Conseiller politique chargé de la prévention et gestion des conflits
49.	M. Tati Xavier-Honoré	Directeur-Chef de service Afrique et Moyen-Orient

Rwanda

Numér o	Nom et prénom	Fonction
50.	M. Harerimana Sheikh Mussa Fazil (Chef de délégation)	Ministre de la sécurité intérieure du Rwanda
51.	M. Rudasingwa Jean Damascène	Présidence de la République
52.	M. Nkusi Deo	Directeur au Ministère des affaires étrangères et de la coopération
53.	M. Rwigamba Wilson	Directeur à la présidence de la République

Sao Tomé-et-Principe

Numéro	Nom et prénom	Fonction
54.	M. Botelho Gonçalves Urbino José (Chef de délégation)	Ambassadeur, Directeur de la politique extérieure
55.	M. De Sousa Pontes Segundo Alexandre	Lieutenant-colonel commandant du Centre de l'instruction militaire

Tchad

Numér	o Nom et prénom	Fonction
56.	M ^{me} Kassire Isabelle Housna (Chef de délégation)	Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine
57.	M. Tordeta Ratebaye	Directeur des affaires juridiques au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine
58.	Colonel Nil Abakar Mahamat	Coordonnateur militaire au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration africaine

15-01716 **39/41**

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Numéro	o Nom et prénom	Fonction
59.	M. Lara Leonardo	Directeur adjoint et spécialiste des affaires politiques

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes

Numéro	Nom et prénom	Fonction
60.	M. Mutsindashyaka Théoneste	Ambassadeur secrétaire exécutif du RECSA

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Numéro	Nom et prénom	Fonction
61.	M. Ahowanou Agbessi	Représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Directeur du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale
62.	M. Fonyuy Timothy Franklin Kiven	Responsable programmation, information et documentation

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Numéro	Nom et prénom	Fonction
63.	M. Bathily Abdoulaye	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC
64.	M. Tchoumavi Boris	Assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale
65.	M. Ouendji Norbert	Responsable de l'information publique du BRENUAC
66.	M. Aji James	Conseillère aux affaires politiques du BRENUAC
67.	M ^{me} Benyakoub Nora	Conseiller aux affaires politiques du BRENUAC
68.	M ^{me} Ayeh Ablavi	Assistante administrative au Département des affaires politiques du BRENUAC
69.	M. Ndong Akoure Willy	Responsable au service approvisionnement du BRENUAC

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Numéro	Nom et prénom	Fonction
70.	Général Garcia Guy Pierre (Chef de délégation)	Secrétaire général adjoint, chargé du Département intégration humaine, paix, sécurité, stabilité à la CEEAC
71.	Général Aguru Mamba Maurice	Directeur du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale
72.	M. Elono Daniel Pascal	Expert analyste, Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale/CEEAC
73.	M. Zang Thierry	Expert en armes légères et de petit calibre
74.	M. Ovono Petit-Lambert	Expert analyste, Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale

Invités spéciaux

Numéro	Nom et prénom	Fonction
75.	M. Mvomo Ela Wullson	Premier chargé d'études de la Direction générale de la sûreté nationale, Directeur du Centre de recherches de l'École internationale des forces de sécurité, Coordonnateur régional pour les questions de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale
76.	M. Athomo-Ndong Pierre Siméon	Chef de l'Unité de soutien électoral de la CEEAC
77.	M. Soro Karna	Conseiller principal régional, conflit et développement, PNUD
78.	M. Mokam Bernard	Conseiller régional pour le Sahel
		Bureau de liaison du Centre régional pour l'Afrique, PNUD

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Numéro	Nom et prénom	Fonction
79.	M. Fonyuy Timothy Franklin Kiven Fonyuy	Responsable programmation, information et documentation
80.	M. Onana Renner	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

15-01716 **41/41**